

(Traduction)

ÉCHANGE DE NOTES ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, EN DATE DU 22 SEPTEMBRE 1955, CONCERNANT LA PROPOSITION DU GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS, DE CONSTRUIRE UN PIPE-LINE À TERRE-NEUVE, ENTRE LE QUAÏ DE L'AVIATION MILITAIRE DES ÉTATS-UNIS SITUÉ À SAINT-JEAN ET LA BASE AÉRIENNE DE PEPPERRELL.

I

Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures à l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

No. DL-231

Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures présente ses compliments à Son Excellence l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique et a l'honneur de se référer à la Note n° 253 de l'Ambassadeur, en date du 9 juin 1955,* concernant une proposition du Gouvernement des États-Unis de construire, à Terre-Neuve, un pipe-line entre le quai de l'Aviation militaire des États-Unis situé à Saint-Jean et la base aérienne de Pepperrell.

Le Gouvernement canadien agréé avec plaisir cette proposition sous réserve des conditions exposées dans l'Annexe à la présente Note. Il est proposé, si ces conditions sont jugées acceptables par le Gouvernement des États-Unis, que la présente Note et la réponse de l'Ambassadeur constituent un accord à compter de la date de cette réponse.

L. B. P.

Ottawa
le 22 septembre 1955.

*Non publiées.